



Accusé à tort de harcèlement

Par **Pascale_76_old**, le 25/06/2007 à 16:19

Bonjour,
Je vais essayer de vous poser ma situation le plus clairement possible,
voilà mon mari est ouvrier dans une grande entreprise ardennaise, hors depuis un mois il est persécuté par une femme qui travaille dans son équipe qui véhicule de fausses accusations de harcèlement moral contre lui.
Mon mari en est tout bouleversé et pense se mettre en arrêt de travail car il ne peut plus travailler dans de telles conditions, en effet cela pèse énormément sur son moral et ne sait plus comment réagir face à la situation.
Il a été voir son chef de service en lui expliquant la situation, et ce dernier n'a pas fait grand chose pour l'aider, mais connaissant mon mari lui a quand même dit qu'il était de son côté...
Bien sûr tous les autres employés qui travaillent dans la même équipe que mon mari sont tous d'accord pour témoigner de l'honnêteté de mon mari et de plus la personne qui l'accuse a déjà reçu 2 avertissements car elle ne fait que des histoires depuis qu'elle a été prise en CDD....
Nous avons porté plainte dernièrement car en plus pour couronner le tout le mari de cette dame nous menace de mort, ils ont été tous deux convoqués en gendarmerie et depuis cette dame ne cesse de raconter n'importe quoi, à tel point que mon mari doit faire en sorte de ne jamais la croiser...
Nous sommes complètement désespérés et nous ne savons plus que faire.
Comment pouvons-nous mettre fin à ces agissements?
Car tout cela n'est que mensonge mais elle joue sur le fait que le harcèlement est très puni....
De plus de mon côté j'ai très peur pour la santé morale de mon mari qui n'a plus la tête à aller travailler lui qui adore son équipe et son travail!!!!
J'espère avoir été claire et pouvoir avoir un peu de votre aide!!!
Merci par avance

Par **Jurigaby**, le 25/06/2007 à 18:20

Bonjour.
Personnellement, j'aimerais bien vous aider.
Maintenant, je ne vois pas ce que je pourrais faire. Vous avez déjà porté plainte, que voulez vous faire de plus?
Madame a été engagée en CDD, elle ne va donc pas rester indéfiniment.
Qui plus est, les magistrats ne sont pas dupes, ils ne vont pas enfermer votre mari en prison, si les seuls éléments retenus à son encontre sont les témoignages de cette femme.
Allez, courage et ne vous laissez pas amener sur les pieds!

Par **Pascale_76_old**, le 26/06/2007 à 07:52

**Merci pour votre réponse,cela me rassure,c'est ce que je dit à mon mari ,il n'a rien à ce reprocher,il le sais mais bien sur cela fait peur tout de même!!!
En tout les cas merci....**

Par **floriane106**, le 28/06/2007 à 17:13

Bonjour,
Je me permets d'intervenir afin de vous signaler une éventuelle solution. je suis d'accord avec mon collègue concernant le fait qu'elle est en cdd mais il faut savoir que l'employeur de votre mari est tenu d'une obligation de sécurité de résultat en matière d'harcèlement. il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que de tels actes se produisent. Le fait que cette personne accuse votre mari de harcèlement n'a pas d'intérêt si elle ne produit pas en justice contre lui. Dans ce sens, votre mari ne risque rien. En revanche, il peut se prévaloir de ce fait pour l'accuser de harcèlement moral. Il peut aussi invoquer les menaces de mort de son mari. Cette procédure pour harcèlement moral permettra d'une part à votre mari d'obtenir de s'indemnités si la véracité du harcèlement moral que subit votre époux est vérifiée ce qui sera très facile si votre mari ne harcèle pas cette personne lui même. Il pourra par ailleurs de même obliger son employeur à agir sous peine de l'engagement de sa responsabilité

Par **Pascale_76_old**, le 30/06/2007 à 08:55

**Bonjour,
Le chef de service de mon mari c'est quand même décidé à bouger!!!!
Il a effectivement à partir de lundi changé cette dame d'équipe donc jusqu'à la fin de son contrat (fin août)elle ne travaillera plus avec lui.
De plus il a notifié à cette dernière qu'elle en était déjà à son deuxième avertissements et que par conséquent son contrat ne sera pas reconduit...
Donc tous s'arrange et nous en sommes plutôt content.
Nous avons également rencontré la gendarme qui avait pris notre première plainte et l'avons informé que cette dame continué à persécuter mon époux ,elle sera de nouveau entendu par la gendarmerie la semaine prochaine.
Suite à cela nous ne désirons pas aller plus loin car je suis enceinte et j'ai d'autres chats à foutre que cette personne qui ne cherche que les histoires,mon mari pense la même chose que moi nous désirons juste rester tranquille une bonne fois pour toute.
Nous espérons tout de même qu'elle va s'arrêter là,mais je pense qu'elle va tirer leçon de ces mensonges....
Je vous remercis pour vos réponses et votre disponibilité...
Cordialement**

Par **floriane106**, le **30/06/2007** à **10:04**

il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne grossesse et une vie tranquille loin de tous ses ennuies